

Les mirages de l'auto-entrepreneuriat

Xavier Molénat, *AlterEcoPlus*, 19 mai 2016

Un dispositif « révolutionnaire par sa simplicité », permettant aux étudiants, aux salariés, aux retraités, aux fonctionnaires... de « se lancer dans l'aventure entrepreneuriale grâce à une simple déclaration d'activité » : c'est ainsi qu'Hervé Novelli, alors secrétaire d'Etat aux Petites et moyennes entreprises, au Commerce et à l'Artisanat, présentait en 2009 le nouveau statut d'auto-entrepreneur qu'il venait de créer. Offrant des formalités de création d'entreprise simplifiée ainsi qu'une fiscalité allégée ([à condition de ne pas dépasser un certain chiffre d'affaires](#)), ce statut était, aux yeux de ses concepteurs, une véritable politique sociale - « la plus efficace qui ait été mise en œuvre depuis des décennies », [assurait même Hervé Novelli](#). Les réformes de 2014 et 2015 lui ont fait perdre un peu de ces attraits (ceux que l'on appelle désormais les « micro-entrepreneurs » doivent désormais s'enregistrer et payer davantage de taxes), mais sa philosophie reste la même.

En période de crise, le modèle salarial ne présenterait plus de vertus protectrices (freins à l'embauche, licenciements...), en particulier pour les travailleurs à faibles ressources. L'auto-entrepreneuriat aurait ainsi pour vertu d'abaisser les coûts d'entrée (administratifs et financiers) dans le travail indépendant et leur permettre de démarrer leur propre activité dans l'optique d'une création d'entreprise, afin de pallier la pénurie et l'instabilité du salariat.

Dans le discours, l'inspiration libérale de la mesure se combine à une ambition de lutte contre l'exclusion et en faveur l'égalité des chances. « *Qui s'est battu pour que des femmes des minorités visibles puissent faire des tresses sans avoir de CAP ?* », argumente ainsi un des conseillers d'Hervé Novelli, [interrogé](#) par la sociologue Sarah Abdelnour.

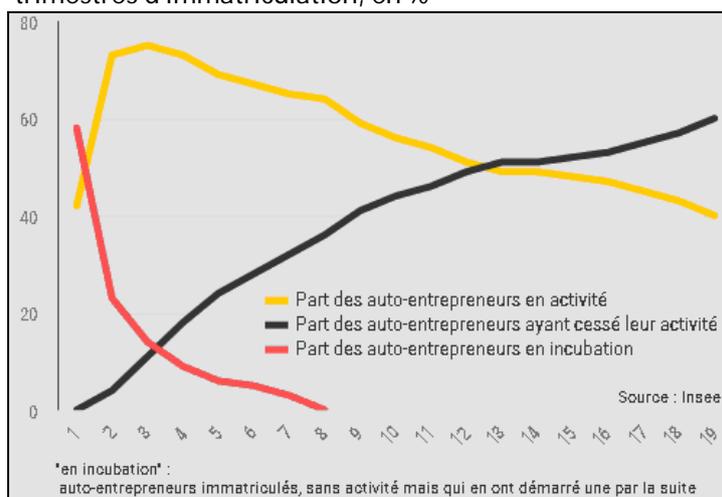
Un revenu mensuel moyen de 460 euros

Les chiffres montrent en tout cas que le statut a connu un succès certain : en juin 2015, l'Acoss dénombrait plus d'un million d'auto-entrepreneurs inscrits à l'Urssaf. Mais les activités développées sont extrêmement fragiles. Les [dernières données de l'Acoss](#) montrent par exemple que seuls 60 % des auto-entrepreneurs enregistrés au deuxième trimestre 2015 ont déclaré un chiffre d'affaires positif. [Une récente étude de L'Insee confirme cet ordre de grandeur](#) : seuls 62 % des 191 000 auto-entrepreneurs inscrits au premier semestre 2010 ont démarré une activité (déclaration d'au moins un chiffre d'affaires non nul dans les huit trimestres suivant son inscription). Ils ne sont même que trois inscrits sur dix à être encore actifs au bout de trois ans.

Au bout de trois ans, seuls trois auto-entrepreneurs sur dix sont encore actifs

Au sein des 191 000 auto-entrepreneurs entrés dans le dispositif au premier semestre 2010, seul six sur dix ont en fait démarré une activité (déclaration d'au moins un chiffre d'affaires non nul dans les huit trimestres suivant son inscription). Parmi eux, comme le montre ce graphique, seule une moitié a poursuivi son activité plus de trois ans, soit 30 % de l'ensemble des auto-entrepreneurs étudiés.

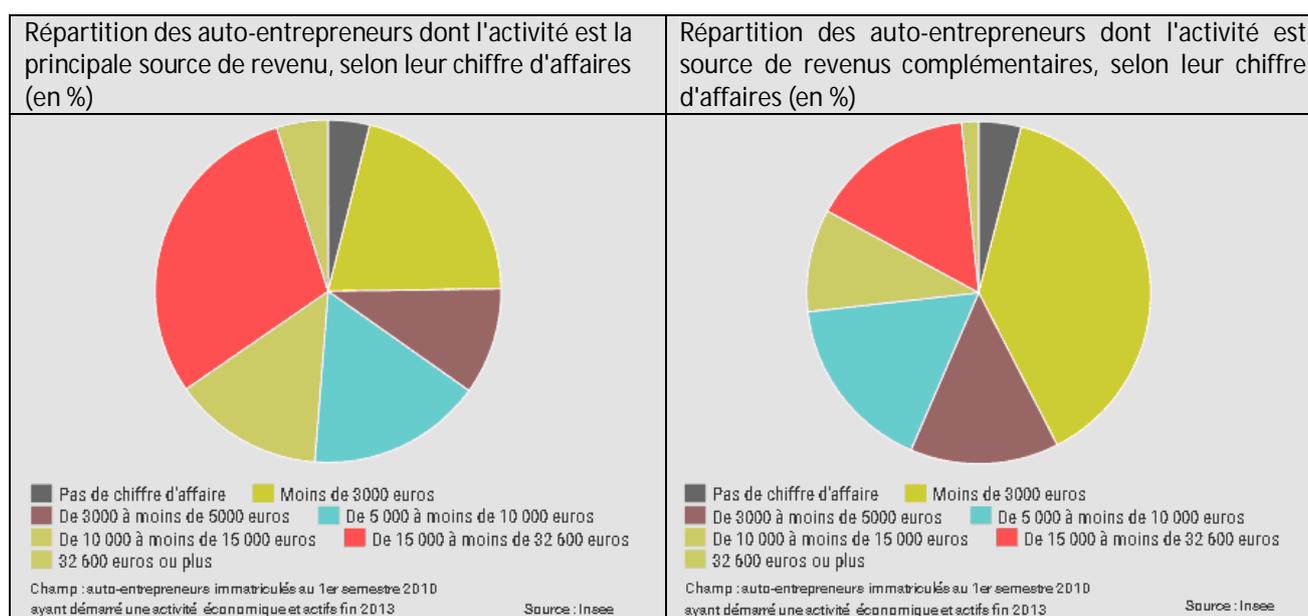
Répartition des auto-entrepreneurs ayant démarré une activité au 1er semestre 2010, selon le nombre de trimestres d'immatriculation, en %



Cette étude montre cependant que, même lorsqu'il y a chiffre d'affaires, ce dernier est peu élevé : 10 000 euros en moyenne en 2012, ce montant variant cependant selon que l'activité est la source principale de revenus (52 % des cas) ou une source complémentaire (45 %).

Logiquement, les revenus des auto-entrepreneurs sont très faibles (même s'ils sont, de fait, limités par les plafonds sur le chiffre d'affaires) : [460 euros par mois en moyenne en 2011 selon l'Insee](#), et moins de 100 euros pour les 25 % des auto-entrepreneurs les moins bien rémunérés. [Dans une étude antérieure](#), L'Insee avait montré par ailleurs que parmi les auto-entrepreneurs inscrits en 2009, moins d'un quart avait dégagé un revenu positif de façon continue jusqu'à la fin 2011. De fait, [selon Sarah Abdelnour et Anne Lambert](#), « le dispositif fonctionne (...) bien davantage comme instrument d'aménagement, mais du même coup d'institutionnalisation, de la précarité que comme passerelle vers la création d'entreprise ».

Des revenus faibles lorsque l'auto-entrepreneuriat est exercé en tant qu'activité principale et encore plus lorsqu'elle est exercée à titre complémentaire



Une nouvelle façon de gérer la précarité

C'est en tout cas ce que [montrent](#) les entretiens réalisés par cette dernière auprès d'auto-entrepreneurs. Pour certains chômeurs, par exemple, il s'agissait simplement de montrer qu'on fait quelque chose plutôt que rien. Laure s'est ainsi « *inscrite en auto-entrepreneur comme on s'inscrit sur n'importe quel site. C'est limite si un après-midi je n'étais pas en train de m'ennuyer chez moi et je me suis dit "je vais faire ça" »*.

Outre la volonté d'éviter l'inactivité, il s'agit aussi de lutter contre la mauvaise image associée au statut de chômeur : « *Dans des soirées ou autres, quand on nous demande "qu'est-ce que tu fais ?", c'est beaucoup plus facile de répondre "voilà, je me suis lancée dans l'auto-entrepreneuriat et j'ai tel projet" que de dire "ben, je fais rien, je suis au chômage et je cherche du boulot" »*. Dire « *je me suis lancée dans l'auto-entrepreneuriat* » est toujours plus facile que de dire « *ben, je fais rien, je suis au chômage* »

Pour d'autres, l'auto-entrepreneuriat sert à s'insérer dans des métiers où les places sont chères (photographe, architecte...), ou bien à poursuivre sous une autre modalité et de façon complémentaire une activité précaire (temps très partiel, faibles rémunérations, instabilité de l'emploi), en particulier dans le secteur médico-social ou associatif.

Enfin, parfois, il s'agit tout simplement de salariat déguisé : comme dans le cas de Blaise qui fabrique des semelles podologiques pour un seul client, dans les locaux de ce dernier, qui a par ailleurs fixé seul le prix. C'est Blaise qui a lui-même proposé d'adopter ce statut, car il savait ne pas pouvoir être embauché comme salarié (« *c'est pas viable pour un petit cabinet comme ça* »). L'auto-emploi s'avère en effet « *largement auto-prescrit et auto-administré* » (la procédure est totalement dématérialisée), les diverses institutions d'appui des métiers indépendants (chambre des métiers, chambres du commerce, Urssaf...) n'accompagnant guère ce nouveau public, plus populaire, à entrer dans un dispositif auquel elles sont globalement hostiles.

Le brouillage des frontières

Etrange croisement entre ambition sociale et philosophie libérale, proposant un soutien aux plus modestes sur fond de critique de « l'assistanat », l'auto-entrepreneuriat se révèle être, derrière la valorisation de « l'individu-entrepreneur » et l'encouragement à la petite propriété, un outil d'(auto-)gestion des failles de la condition salariale, en particulier à ses marges.

Répondant, selon Sarah Abdelnour, « *à la résignation quant aux chances d'accès à l'emploi salarié et au refus du contrôle et du stigmatisme liés au chômage* », il contribue avant tout à brouiller les frontières entre salariat et indépendance, entre chômage et inactivité. Il participe de ce fait au mouvement plus vaste « *de privatisation des mécanismes d'assurance à l'œuvre dans la société française contemporaine* ».

Pour en savoir plus:

[« L'entreprise de soi », un nouveau mode de gestion politique des classes populaires ?](#) Sarah Abdelnour et Anne Lambert, *Genèses*, n° 95, 2014/2

[L'auto-entrepreneuriat : une gestion individuelle du sous-emploi](#), S. Abdelnour, *Nouvelle Revue du Travail*, nov. 2014

[L'auto-entrepreneur : une utopie libérale dans la société salariale ?](#) S. Abdelnour, *Lien social et Politiques*, n°72, 2014

[Panorama de l'emploi et des revenus des non-salariés](#), Laure Omalek, Laurence Rioux, in *Emploi et revenus des indépendants*, Insee Références - Édition 2015

[Trois auto-entrepreneurs sur quatre n'auraient pas créé d'entreprise sans ce régime](#), *Insee Première* n°1388, fév.2012

[Auto-entrepreneurs immatriculés en 2010 : trois ans après, 30 % sont encore actifs](#), *Insee Première* n°1595, mai 2016

[Les auto-entrepreneurs fin juin 2015](#), *Acoss Stat* n° 227 - Janvier 2016